

Le SNUipp et le SNES Hors de France apportent tout leur soutien aux personnels, notamment détachés, du Lycée Français de Mexico, sur lesquels plane une menace de déconventionnement dès septembre 2014, suite à la décision votée en Conseil d'Administration du Lycée du lundi 11 novembre 2013.

Alors que depuis plusieurs années le président du Conseil d'Administration brandit la menace du déconventionnement, celui-ci est annoncé en prenant un prétexte fallacieux, celui d' «une grève ayant fait déborder le vase». Le SNES et le SNUipp HDF s'étonnent que cette proposition de déconventionnement fasse suite à un audit financier dont les résultats n'ont pas encore été communiqués.

Depuis plusieurs années, le SNUipp HDF et le SNES HDF dénoncent auprès des instances de l'AEFE le non respect de la convention (opacité du budget, politique et dialogue social) dans l'établissement.

Contrairement à ce qui est affirmé par le Conseil d'Administration et certains membres de l'équipe d'encadrement, le SNES et le SNUipp Hors de France estiment qu'un déconventionnement, au-delà des conséquences sur les traitements et éventuellement sur les carrières des personnels titulaires désirant continuer à exercer à Mexico, aura de graves répercussions :

- sur les frais de scolarité, déjà élevés, qui vont encore augmenter (les rémunérations des expatriés sont actuellement totalement prises en charge par la France) et s'aligneront désormais sur les prix des autres écoles internationales.
- sur le recrutement de nouveaux professeurs chevronnés et titulaires, les nouvelles conditions de contrat ne présentant aucune attractivité.
- sur l'augmentation des heures de service des enseignants comme dans tous les établissements simplement homologués, avec moins de temps pour préparer les cours et une baisse certaine de la qualité de l'offre pédagogique.

Le SNES et le SNUipp rajoutent que la simple homologation, envisagée comme solution par le président du CA à tous les problèmes dont il prétend que l'établissement de Mexico souffre, dépend du Ministère de l'Education Nationale ; elle est liée non seulement au respect des programmes français mais aussi au maintien d'un certain nombre de titulaires, ce qui n'est pas garanti.

Par ailleurs, si un établissement conventionné verse 6 % des écolages à l'AEFE, un établissement homologué en verse 2 %. Donc, la permanence dans le réseau en tant qu'établissement homologué aura malgré tout un coût contrairement à ce qui est affirmé.

Dans ces conditions, pour la présence de la France au Mexique, pour les parents et les élèves, pour les personnels (détachés mais aussi recrutés locaux), le SNES et le SNUipp HDF restent attachés au conventionnement, mais pas à n'importe quel prix.